



---

TSX: EUR

NEWS RELEASE

Paris: EUR

---

## **EURO RESSOURCES S.A. – CORPORATE UPDATE**

PARIS, France, 17 mars 2006 : EURO Ressources S.A. (TSX: EUR; Euronext Bourse de paris: EUR) annonce aujourd'hui que ses actions seront cotées de manière continue sur Eurolist d'Euronext de la bourse de Paris à compter du lundi 20 mars 2006. Auparavant ces actions étaient cotées deux fois par jour.

Par ailleurs EURO s'est vu octroyé le renouvellement de son Permis d'Exploration et de Recherche ("PER") sur les 140 km<sup>2</sup> de la propriété Paul Isnard en Guyane Française. Cette propriété est adjacente aux concessions détenues par EURO au travers de sa filiale à 100% SOTRAPMAG. Ces titres ont été donnés en option à Golden Star dans le cadre d'un contrat d'option qui prévoit que Golden Star doit dépenser 2.000.000 US Dollars d'ici le 23 septembre 2007.

James H. Dunnett, Directeur-Général d'EURO, précise : « Nous pensons que la cotation en continue des actions de la Société sur la Bourse de Paris aura comme résultat une augmentation de la liquidité pour nos actionnaires et correspond à une autre étape positive dans le développement d'EURO, dans le cadre de la recherche de nouvelles acquisitions ou opportunités de financement. Bien que nous continuions à nous focaliser sur la possibilité d'acquérir d'autres redevances similaires à notre redevance Rosebel, le renouvellement de Paul Isnard est un développement bienvenu qui nous permet de redonner une impulsion pour de nouvelles opportunités en Guyane Française ».

EURO annonce également qu'elle mène actuellement une analyse sur le traitement comptable approprié pour certains contrats de couverture sur le prix de l'or pris par EURO. EURO est en train de vérifier si ces contrats qui, depuis le premier trimestre 2005, ont été comptabilisés selon les normes comptables Canadiennes, comme des contrats de couvertures, sont valablement comptabilisé au regard des règles comptables applicable aux contrats de couverture. Un traitement identique au regard des règles IFRS, selon les normes comptables françaises sera suivi.

Si la précédente méthode de comptabilisation devait être changée par la méthode d'évaluation à la valeur de marché (mark-to market), EURO devrait constituer une provision (une telle charge devant être reprise et constater en résultat pour les périodes futurs) d'environ 6.400.000 US Dollars (5.400.000 Euros) pour les comptes clôturant au 31 décembre 2005. Il n'y aurait pas de modification sur les résultats précédemment annoncés par EURO si les contrats sont considérés comme des contrats de couverture au regard des règles comptables.

EURO Ressources S.A. est une société française qui recherche actuellement l'acquisition et la détention de redevances minières sur des mines d'or exploitées. Mais elle continue de détenir également en Guyane Française, des permis miniers de recherche et de développement, essentiellement aurifères, dans le cadre de partenariats avec d'autres sociétés. Le capital de la société s'est élevé à approximativement 49,4 millions d'actions.

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources SA sont disponibles sur le SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) . Pour des questions complémentaires, celles-ci peuvent être posées à :

James H. Dunnett,

Directeur-Général

Tel: +1 604 710 2242

Fax: +1 604 608 3283

Allan J. Marter

President

Tel: +1 303 894 4631

Email : [jhdunnett@aol.com](mailto:jhdunnett@aol.com)

*Notes concernant les prévisions : Les déclarations concernant les traitements comptables fait par la Société de ses contrat de couvertures et les développements concernant la propriété Paul Isnard sont des prévisions. Il ne saurait y avoir de certitudes (i) concernant les conséquences de la revue de la politique de méthode de comptabilisation de la Société en ce qui concerne ses contrats de couvertures ou (ii) que les minéralisation sur la propriété Paul Isnard seront prouvées comme étant rentables, que les teneurs en minerais attendues seront réalisées, que des travaux futurs d'évaluation confirmeront la réalité des dépôts identifiés dans le cadre du projet ou que de futures autorisations réglementaires requises seront obtenues.*